

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 30 Mars 2009, à 18 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs LEROY Marcel, MAUDET Luc, Madame BEYAERT Roselyne vice-présidents ; Messieurs SIMONNET Maurice, STANIA Edouard et Bernard THOMAS, et Madame ONIS Oksana Maires ; Mesdames PELLETIER Mauricette (suppléante de M. Jean-Claude KOEHLER excusé), PERARD Anne-Marie et STANIA Sulianne MM. CUISSARD Philippe, GENIN Lionel, HIVERT Jean-Claude, Daniel LAPOTRE, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame THERY Martine et Monsieur DERVOUOT Jackie,

Absent : M. RENAULT Michel

Etait aussi présent ; M. TISSIER Michel conseiller municipal de Les Sièges.

Secrétaire de séance : M. MAUDET Luc

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Budget 2009 Communauté de Communes de la Vanne – budget général :

Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2009 de la Communauté de Communes de la Vanne qui s'équilibre en section de fonctionnement à 540 711€ et en section d'investissement à 233 813 €.

Les programmes d'investissement sont les suivants (crédits ouverts) :

ZAI = 50 000 €

Urbanisme (modification des cartes communales et des PLU, carte communale de Foissy) = 7 000 €

Espace de tri des déchets (création, aménagement, acquisition de matériels) = 27 000 €

Aménagement et travaux sur l'aire de la Grenouillère à Chigy = 8 000 €

Panneaux et signalétiques = 17 000 €

Aménagement d'un espace public de loisirs à Foissy, acquisition de jeux publics pour enfants à Villeneuve l'Archevêque = 47 487 €

Aménagement et travaux à la déchèterie = 32 000 €

Travaux sur les bâtiments = 19 474 €

Budget 2009 Communauté de Communes de la Vanne – budget Zone d'Activités des Vignes de Mauny :

Après la présentation faite par le Président le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2009 avec les comptes de stocks de la Zone d'Activités des Vignes de Mauny, équilibré en compte de charges à 1 730 671 € et en compte de bilan à 1 249 511€.

Budget 2009 Communauté de Communes de la Vanne – budget SPANC de la Vallée de la Vanne

Après la présentation faite par le Président le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2009 du budget SPANC de la Vallée de la Vanne, équilibré en section de fonctionnement à 10 000€.

Avance accordée par le budget général de la Communauté de Communes au budget de la Zone d'Activités des Vignes de Mauny :

Le président informe que l'instruction budgétaire M14 (loi n°14-504 du 22 juin 1994) régissant le budget général et le budget de la Z.A.I. autorise une avance financière du premier vers le second. Considérant que le résultat du budget général de la Communauté de Communes le permet, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ❖ décide d'accorder une avance d'un montant de 50 000 € du budget Général au budget annexe de la Zone d'Activités des Vignes de Mauny pour couvrir le déficit connu de la Z.A.I.
- ❖ Précise que le remboursement de cette avance s'effectuera dès lors que des terrains auront été vendus.
- ❖ Dit que les crédits sont inscrits à chacun des budgets.

Taux d'imposition 2009 :

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti et la taxe professionnelle soit : Taxe d'habitation : 1.19%, Taxe foncier bâti : 2.07%, Taxe foncier non bâti : 4.11%, Taxe professionnelle : 1.26%

Par ailleurs, les membres du conseil décident à l'unanimité de laisser à 9,9 % le taux de taxe sur les ordures ménagères et à la taxe professionnelle de zone à 7%.

Subventions 2009:

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité que les subventions suivantes, pour un montant total de 12 490 € sur 14 500 € seront inscrites au budget primitif 2009 :

Festival en Othe :	1.000,00 €
Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne :	8.000,00 €
Syndicat d'Initiative de Sens :	90,00 €
Van'Action (Foire de la St Amour) :	900,00 €
Vareilles (Saints de Glace) :	500,00 €
Chigy (Feu de l'Eté) :	500,00 €
Braderie et animation (amicale des Sièges) :	500,00 €
Braderie et animation (Les Clérimois Loisirs) :	500.00 €
Festival reggae- (assoc. Solion)	500.00 €

Les subventions aux manifestations organisées sur le territoire de la Communauté de Communes seront versées après leur réalisation sur présentation des comptes.

Questions diverses :

Déplacement du panneau indiquant la ZAI : celui-ci sera déplacé vers la maison du passage à niveau.

Centre de tri –Yonne Nord : Une réunion relative à la réalisation d'un centre de tri est organisée par la Communauté de Communes Yonne Nord à Pont sur Yonne le 02 avril 2009. Monsieur Jean-Claude Hivert représentera la Communauté de Communes de la Vanne.

Yonne Tour Sport : Le Conseil Général informe du passage de Yonne Tour Sport le 22 juillet 2009 à Villeneuve l'Archevêque.

Encombrants : Le président rappelle que la collecte des encombrants n'est plus assurée par une société extérieure mais gérée au coup par coup par les communes afin de permettre aux seules personnes ne pouvant se déplacer aux déchèteries faute de moyens matériels de se débarrasser de leurs encombrants. Le président demande aux conseillers de contacter la communauté de communes en cas de problème.

M. Stania signale qu'une rue des Sièges a été oubliée lors d'une collecte des ordures ménagères et qu'il arrive que des sacs poubelles soient éventrés. Dans ce cas, il faut encourager les particuliers à acquérir des poubelles fermées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.